



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CHRS

Question écrite n° 9773

Texte de la question

M. Pierre Gascher appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la situation financiere des CHRS en France. Les lois de 1946 et 1974 ont confie les CHRS a l'aide sociale et la contribution de l'Etat a permis la creation de nombreux centres et d'emplois. La situation sociale de notre pays rend de plus en plus important le role devolu aux CHRS en contribuant a l'accueil de personnes seules mais aussi de familles de plus en plus nombreuses. La loi de finances pour 1994 a prevu une reduction des interventions financieres de l'Etat a destination des CHRS qui souffrent deja d'un deficit previsionnel de 100 millions de francs. Il demande donc a ce que soit accordee une place particuliere aux CHRS dans les contributions de l'Etat aux organismes sociaux comme les CHRS qui exercent une mission de service public absolument indispensable.

Texte de la réponse

Certains centres d'hebergement et de readaptation sociale connaissent actuellement des difficultes financieres. Afin de pallier ces difficultes, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, a demande a ses services d'etudier la repartition des credits constitues en reserve nationale, pour harmoniser les moyens au niveau des departements, dans le but de retablir un fonctionnement normal pour les etablissements en cause. Les directions departementales des affaires sanitaires et sociale concernees ont ete avisees des possibilites de dotation supplementaire, qu'elles ont ete chargees, le cas echeant, de repartir, en fonction des besoins des etablissements. De plus, une mission conjointe de l'inspection generale des affaires sociales et de l'inspection generale des finances a ete chargee d'examiner l'origine et l'ampleur des difficultes financieres rencontrees par ces etablissements. Elle vient de remettre ses conclusion qui sont en cours d'examen dans ses services et dans ceux du ministere du budget. Enfin des credits complementaires ont ete prevus dans le cadre du collectif budgetaire de fin d'annee.

Données clés

Auteur : [M. Gascher Pierre](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9773

Rubrique : Centres de conseils et de soins

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 janvier 1994, page 12

Réponse publiée le : 7 février 1994, page 611